

# **PROCES-VERBAL du CONSEIL MUNICIPAL du 19 mai 2025**

**PRESIDENT** : Monsieur Hubert POULLOT, Maire.

**PRESENTS** : Mmes BUTET Isabelle, GAUTHIER Christelle et. Messieurs LAMBERT Christophe, LECHENAULT Jean-Paul, MORAL Philippe, TRECOURT Daniel et SOLIOT Bernard.

**EXCUSES** : Mme FAGOT Carine (procuration à M. POULLOT Hubert), Mme OSTORERO LECHENAULT Patricia, M. GUIONNEAU Bruno (procuration à M. Philippe MORAL).

**SECRETAIRE DE SEANCE** : Monsieur MORAL Philippe.

DATE DE CONVOCATION : 12 mai 2025

Après lecture du compte-rendu du conseil municipal en date du 31 mars 2025, aucune remarque n'étant notifiée, celui-ci est adopté à l'unanimité.

## **I – Projet Equin**

En ouverture de séance, M. le Maire présente M. Charles Magnin, propriétaire de terres agricoles sur la commune sur le secteur « En Bolonge ». Celui-ci remet à chaque élu un dossier pour un projet équin qu'il a l'intention de réaliser sur une propriété de 8 hectares, composé des parcelles A773, A165, A29 et une partie de la parcelle A762. Cet aménagement va accueillir 20 chevaux maximum et sera accessible depuis la RD 25h. Un permis de construire sera sollicité prochainement et instruit selon les règles d'urbanisme de la commune.

Dans la continuité de ce projet, M. Magnien rappelle sa proposition de 2024, à savoir :

Acquérir ou louer une parcelle communale cadastrée A164 « la Planchette » de 1.1465 ha. Il fait une proposition de louer selon les règles des fermages des terres agricoles ou de faire une acquisition.

M. Magnien fait une offre à hauteur de 6 191,10 € pour cette parcelle. Une décision sur le choix de ces propositions sera prise lors d'un prochain conseil municipal.

## **II – Espace de Rencontres et de Loisirs**

Dans le cadre du projet de création d'Espace de Rencontres et de Loisirs qui a fait l'objet de plusieurs discussions depuis deux ans par le conseil municipal, M. le Maire informe l'assemblée que l'Etat a donné une suite favorable en attribuant à la commune une subvention de 317 216 €uros au titre de la DETR pour ce nouvel équipement.

Il est rappelé également la subvention de 352 000 €uros du Conseil Départemental au titre du Plan Marshall.

A cet effet, il est sollicité par le Conseil Départemental la signature d'un contrat d'attribution de subvention entre les deux parties.

Après avoir retenu le montant de subvention attribué du Conseil Départemental, le Conseil Municipal, à l'unanimité des voix,

- **Autorise** Monsieur le Maire à signer le contrat « Grands projets Côte d'Or » avec le Conseil Départemental de la Côte d'Or.

L'ensemble de ces subventions représentent un taux de subvention de 73% sur un montant de travaux et de maître d'œuvre de 906 329 € HT.

Vu le montant des subventions octroyées et du reste à charge de la collectivité sur le plan financier un démarrage des travaux est envisagé dans le courant de l'été. Une première réunion pour la préparation du chantier est programmée en date du 2 juin 2025 et le 4 juin pour les réseaux eau et assainissement.

## **III- Cimetière**

Afin de répondre à l'attente des familles, lors de sa dernière réunion, le conseil municipal a décidé d'engager un aménagement du cimetière par la réalisation d'un columbarium de 8 cases, de 4 cavurnes et d'un puits de dispersion dans le Jardin du Souvenir pour un montant de 9 382,20 € HT.

Pour cette opération d'investissement il est proposé de solliciter une subvention au Conseil Départemental au titre du programme « Village Côte d'Or ».

A l'unanimité des voix, le conseil municipal,

- Approuve le projet d'aménagement du cimetière avec la pose d'un columbarium, de 4 cavurnes et d'un puits de dispersion dans le Jardin du Souvenir pour un montant de 9 382,20 € HT
- Sollicite le concours du Conseil Départemental au titre du programme « Village Côte d'Or ».
- Définit le plan de financement avec 50 % de subvention soit 4 691,10 €
- Précise que les dépenses sont inscrites à la section investissement du budget communal
- S'engage à ne solliciter aucun autre programme d'aide du Conseil Départemental
- Atteste de la propriété communale du cimetière
- Charge Monsieur le Maire d'engager les démarches administratives pour l'exécution de la présente délibération.

#### **IV- Modification du Plan Local d'Urbanisme de Gevrey-Chambertin**

Dans le cadre de la modification simplifiée n°3 de son Plan Local d'Urbanisme, M. le Maire de la ville de Gevrey-Chambertin nous informe que le dossier de modification simplifiée du PLU fera l'objet d'une mise à disposition du public.

L'arrêté de prescription indique les modifications suivantes :

- Apporter diverses modifications au règlement de la zone UB du Plan Local d'Urbanisme
- Préciser le règlement de la zone UB du PLU, notamment en définissant certaines notions portant sur les typologies de constructions telles que les « constructions jumelées » ou « en bande » afin de clarifier les règles d'urbanisme applicables à ce type de constructions et de faire évoluer la règle de hauteur des murs de clôture.

#### **VI - Informations et questions diverses**

##### **Concert d'été :**

L'association « Les Lutins de St Phi » organise un concert qui sera animé par l'Harmonie de Gevrey-Chambertin le mardi 10 juin en soirée. Afin de partager les frais de réception, la mairie prendra en charge le vin et la pâtisserie.

##### **Agent technique :**

M. le Maire informe les élus que l'agent technique est à nouveau à mi-temps thérapeutique pour une période allant jusqu'au 10 août 2025. Face à ces conditions qui perdurent depuis le 14 juin 2024 et un travail à mi-temps depuis novembre 2024, M. le Maire propose de solliciter l'entreprise De Meckenheim Parcs et Jardins de Gevrey-Chambertin pour assurer les tontes de la commune pour cette période d'été. Ce coût sera couvert budgétairement par la compensation des assurances de la commune.

##### **Formation aux Gestes Qui Sauvent :**

A la demande de plusieurs habitants et vu que les dernières formations des « Gestes qui sauvent » datent de plusieurs années, M. le Maire propose de mettre en place des actions de sensibilisation et d'apprentissage des actions de secours face aux situations d'urgence.

Ces formations assurées par l'Union Départementale des Sapeurs Pompiers sont rémunérées à hauteur de 150 € pour 10 à 15 personnes. Il est indiqué que ces frais peuvent être pris charge en partie par notre assureur Groupama.

Un recensement de la population intéressée pour ce type de formation fait état de 20 personnes. Il est proposé de retenir le samedi 21 juin 2025 en matinée.

**Remerciements :**

M. le Maire remercie les conseils municipaux adultes et jeunes pour leur présence lors de la Manifestation « Opération Poitou » qui fût une réussite.

Il profite de cette occasion pour remercier les personnes qui ont participé à la peinture des lignes blanches du terrain de tennis.

**Prochaine réunion :**

Conseil Municipal : lundi 7 juillet 2025 à 18h30.

La séance est levée à 20h30

Le Maire

Le secrétaire de séance

Liste des délibérations du conseil municipal du 19 mai 2025

N°	Objet	Nomenclature ACTES
1	ERL - Contrat Grand Projet Côte d'Or	7.5
2	Cimetière	3.5